

THEME 1 : CHOIX DES SPECIALITES DE PREMIERE

Quelles sont les spécialités offertes au lycée Ambroise Paré ?

Des informations sont disponibles sur la page d'accueil de site du lycée, rubrique « Aide au choix des spécialités en 1^{ère} générale ». Pour rappel, il s'agit de :

- Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques,
- Humanités, Littérature et philosophie,
- Langue, littérature et culture étrangères (Anglais ou Espagnol)
- Mathématiques,
- Musique,
- Physique Chimie,
- Sciences de la vie et de la Terre,
- Sciences Economiques et Sociales,

A quoi correspond la spécialité LLCE Anglais ?

La spécialité Langues, Littératures et Culture Etrangères, que l'on choisisse Anglais ou Espagnol, s'adresse à tous les élèves souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère et atteindre une culture approfondie et diversifiée de la langue étudiée. Les domaines culturels qui y sont liés sont très variés : théâtre, films, arts plastiques... Le niveau visé est ambitieux (C1 du CERL). La démarche de projet est mise en avant et l'autonomie des élèves est valorisée, notamment par la constitution progressive d'un dossier personnel. Un programme de lecture intégrale d'œuvres est prévu (objectif de 2 par an).

Puis-je choisir LLCE Anglais et LLCE Espagnol ?

Non. Langues Littératures et Cultures étrangères est une spécialité qui ne peut, comme les autres, être choisi qu'une fois (il faut choisir entre espagnol et anglais).

Puis-je demander LLCE Espagnol, SVT et Maths ?

Il n'y a pas de limitation a priori des combinaisons possibles. A l'issue des conseils de classe de second trimestre, vous bénéficierez d'une réponse individualisée et le lycée pourra préciser si certaines combinaisons sont trop peu demandées pour être offertes.

Et si je me trompe, je peux changer d'avis ?

Oui. Le choix définitif sera le résultat de la réflexion entreprise avec le professeur principal. Les choix définitifs se feront en fin d'année.

Est-ce grave si je n'indique que 3 spécialités au lieu de 4 sur la fiche dialogue en janvier ?

Non. Le conseil de classe se prononcera sur les 3 vœux et suggèrera éventuellement d'autres possibilités.

Puis-je demander une spécialité qui n'existe pas au lycée Ambroise Paré ?

Oui, mais il faudra envisager de changer de lycée et se renseigner sur les combinaisons offertes dans cet établissement. Chaque année, quelques élèves changent ainsi de lycée en fonction de leur projet.

Choisir une spécialité qui n'est pas dans son lycée oblige-t-il à changer d'établissement ?

Oui. Légalement possible, l'hypothèse de suivre une spécialité dans un établissement en restant scolarisé dans un autre ne résiste pas aux contraintes d'organisation. Elle suppose des emplois du temps étudiés en commun entre établissements aux environnements différents et des temps de transport limités. Par exemple, il faut 20 minutes à pied entre les lycées Rousseau et Paré, les deux plus proches. Ne serait-ce que cette durée n'autorise pas à l'élève l'enchaînement des séquences de cours sans retard. Dans ce cas, la candidature de l'élève sera étudiée par une commission départementale présidée par l'IA-DSDEN53 qui se réunira début juillet pour permettre les changements d'établissements.

Quel est le programme de chaque spécialité ?

Un court descriptif est disponible sur la page d'accueil de site du lycée, rubrique « Aide au choix des spécialités en 1^{ère} générale ». Des informations pourront aussi être apportées par les enseignants. Ils seront notamment présents lors de la Journée Portes Ouvertes, prévue le samedi 7 mars 2020 de 9h à 16h.

A quel moment devra-t-on abandonner la 3^{ème} spécialité ? Sera-t-elle évaluée ?

La question devra être abordée au conseil de classe du 1^{er} semestre ou 2^{ème} trimestre de première car il faudra choisir de passer cette spécialité en épreuve commune de contrôle continu qui se déroulera au 3^{ème} trimestre. Elle aura une durée de 2 heures et un coefficient 5. La spécialité abandonnée en première « pèsera » 6% du baccalauréat (épreuve + bulletins).

Pourra-t-on changer de choix de spécialités entre le conseil de classe du 2^{ème} trimestre et celui du 3^{ème} trimestre de seconde ?

Oui. Nous sommes dans la logique du parcours d'orientation qui se construit au fil du temps qui passe et de la réflexion de l'élève et de sa famille. Il n'y aura pas de combinaison de spécialités établie à l'avance.

Quels seront les effectifs par spécialité ?

Au lycée Ambroise Paré, pour un effectif total estimé actuellement à 8 premières générales soit 280 élèves au maximum, il a été prévu 10 groupes de spécialités en parallèle soit un effectif moyen de 27 élèves. Ce nombre sera fortement soumis aux variables de choix des élèves avec une spécialité qui pourra n'être qu'au seuil minimum d'ouverture, soit 12 élèves, et donc une autre spécialité qui dépasserait les 30.

A quoi correspond l'enseignement scientifique du tronc commun en 1^{ère} (2h) ?

Au lycée Ambroise Paré, il sera réparti à parité entre Physique-Chimie et SVT. Les enseignants seront amenés à coopérer pour construire une progression concertée entre les disciplines et mettre en œuvre des pratiques pédagogiques communes. Au cours de l'année et dans le cadre de cet enseignement, les élèves doivent mener un projet expérimental et numérique de douze heures sur des sujets libres mais soumis à des incontournables : l'utilisation d'un capteur, l'acquisition numérique de données, le traitement, la représentation et l'interprétation de ces données.

THEME 2 : TERMINALE, ORIENTATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Il faut se mettre en action dès la seconde pour construire son parcours d'orientation. Comment peut-on conserver ses recherches ?

Les professeurs principaux utilisent majoritairement l'outil Folios qui permet à un élève de stocker ses recherches. Il est accessible dans l'espace personnel de chaque élève sur e-lyco (onglet « Services externes » du menu supérieur).

Comment savoir quelles spécialités seront exigées par les établissements de formation post-bac ?

Tous les établissements ne se sont pas encore positionnés. Beaucoup envisagent d'accepter de nombreuses combinaisons différentes. Pour une approche générale, vous pouvez utiliser l'outil numérique de l'ONISEP : <http://www.horizons2021.fr/>

Les attendus de Parcoursup 2020 seront-ils identiques en 2021 ?

Les attendus 2020 représentent une grille de lecture pensée en cohérence avec la réforme du lycée. Dans les années à venir, des évolutions des attendus sont possibles mais elles représenteront des ajustements réalisés à partir d'une architecture principale qui vise à une diversité du recrutement.

Ma fille est passionnée d'informatique, doit-elle aller en 1^{ère} générale avec la spécialité Numérique et Science Informatique ou en 1^{ère} technologique STI2D (sciences et technologies industrielles et du développement durable) option SIN (système information numérique) ?

Les deux voies sont possibles et préparent à une poursuite d'études supérieures. Elles entraîneront l'une et l'autre un changement de lycée. Pour les lycées publics, la spécialité Numérique et Sciences Informatique existe au lycée Réaumur de Laval et au lycée Victor Hugo de Château-Gontier. Elle permet à l'élève de s'approprier les bases de l'informatique et de se former à une démarche scientifique en développant son goût pour les activités de recherche. Au lycée Réaumur, le choix proposé pour les autres spécialités se réduira exclusivement au pôle scientifique (mathématiques, physique-chimie et sciences de l'ingénieur). Au lycée Victor Hugo, un large choix de combinaison de spécialités est possible. Avec l'option SIN, de la filière STI2D, présente au lycée Réaumur, l'élève travaillera sur divers systèmes numériques et différents systèmes d'exploitation. L'enseignement repose pour l'essentiel sur des travaux pratiques mais l'élève sera aussi conduit à mener des projets concrets, passant par des phases de création et de conception. Cette option aborde des activités que l'on retrouve dans tous les grands secteurs de l'électronique comme la structure d'un réseau informatique, les télécommunications ou la programmation. Pour schématiser, le choix dépendra des préférences de l'élève pour des études théoriques et conceptuelles (NSI) ou plus portées vers le pratique et le concret (SIN STI2D).

Un élève qui accumule les mauvaises notes en Première sera-t-il obligé de redoubler ?

Non. Avec cette forme d'évaluation tout au long de l'année, on table sur une implication régulière de l'élève pour faire face aux difficultés si elles se présentent. Comme pour ce qui existe actuellement où le redoublement reste très marginal en première, c'est bien la capacité de l'élève à réussir qui sera interrogée avec l'équipe pédagogique, éducative et la famille. Des réorientations resteront toujours possibles.

Un élève qui choisit la combinaison Maths, Physique-Chimie et SVT, peut-il abandonner les maths en terminale ?

Oui. Mais en fonction de son projet d'études post-bac, il pourra lui être recommandé de suivre l'option « mathématiques complémentaires » en terminale.

Ce qui pose question, c'est la suite, les études post-bac ? Et si on se trompait dans ses choix ?

Avoir à choisir des spécialités pour la classe de première, en mettant en cohérence les intérêts, les compétences, la connaissance de soi du jeune et les attendus du supérieur peut être angoissant pour familles et élèves. Cette problématique est accentuée par cette période de l'adolescence riche en remise en cause et incertitude. Le droit à l'erreur reste encore plus de mise. Les parcours seront diversifiés (près de 70 combinaisons de spécialités devraient être proposées) et les organismes de formation post-bac sont déjà engagés dans des dispositifs d'adaptation et de remise à niveau. Rien n'est donc définitif et il faut bien s'inscrire dans une dynamique d'adaptation, d'apprentissage tout au long de la vie. Les métiers évoluent, nos élèves en changeront encore plus que maintenant et il est très vraisemblable qu'ils exercent des métiers qui n'existent pas encore actuellement.

Est-ce qu'il sera toujours possible de se réorienter en voie technologique en cours de 1^{ère} ?

Oui, dans la limite des places disponibles. Il faut de plus que cela se fasse suffisamment tôt dans l'année car il y a des épreuves anticipées à partir de janvier-février. Il est donc préférable de s'orienter directement dans la voie réellement souhaitée.

Pourra-t-on faire en terminale une spécialité que l'on n'a pas choisie en 1^{ère} ?

Cela peut être envisagé à titre exceptionnel car il faudra satisfaire aux modalités d'évaluation. Cela dépendra du parcours d'orientation et des compétences développées de l'élève. Tout ce qui se mettra en place avec cohérence et capacité certaine de réussite sera facilité.

THEME 3 : EVALUATION, EPREUVES ET EXAMENS

Pourrait-on clarifier dans les 40% du contrôle continu, la répartition entre les 10% de l'évaluation revenant aux bulletins trimestriels et les 30% relevant des épreuves communes. Cela représentera quels types de contrôles ?

Les évaluations qui seront portées dans les bulletins seront identiques à celles qui existent actuellement. Le professeur décide du sujet et corrige les copies de ses élèves. Chaque matière a un poids équivalent et l'ensemble des bulletins compte pour 10% de l'ensemble du baccalauréat.

Pour les épreuves communes de contrôle, les sujets sont issus d'une banque nationale numérique de sujets dans laquelle les professeurs puisent. Elles portent sur les disciplines du tronc commun et sur la spécialité qui ne sera pas gardée en terminale. Elles se déroulent en fin des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres pour les disciplines de tronc commun et en fin de 3^{ème} trimestre pour la spécialité non gardée en terminale. Les copies seront anonymisées et réparties entre professeurs de manière à ce qu'un professeur ne corrige pas les copies de ses élèves. Une harmonisation des notes sera assurée.

Le calendrier des épreuves communes de contrôle continu sera-t-il connu à l'avance ?

OUI. Il est nécessaire de déterminer un calendrier annuel d'évaluations, même si à la rentrée, il ne fera qu'identifier des périodes d'épreuves communes. Les élèves disposent ensuite de convocations précises avant les épreuves.

Toutes les spécialités auront-elles des épreuves communes et terminales ?

NON. La spécialité qui ne sera pas gardée en terminale est évaluée par une épreuve commune en fin de Première. Les deux spécialités conservées en terminale sont évaluées par des épreuves terminales écrites et l'épreuve orale.

Quels sont les coefficients des épreuves ?

Le nouveau baccalauréat s'organise autour de matières et d'épreuves qui comptent pour 100 coefficients qui se répartissent schématiquement de la manière suivante :

- 10% concernent les moyennes trimestrielles (contrôles et DS - à environ 10 matières par bulletin, une matière équivaut à un coefficient 1),
- 30% concernent le contrôle continu du tronc commun et de la spécialité qui sera abandonnée en 1^{ère} avec des épreuves au 2^{ème} et 3^{ème} trimestres de 1^{ère} et au 2^{ème} trimestre de terminale (chaque matière à un coefficient 5)
- 60% concernent le contrôle terminal (épreuves anticipées de français écrite et orale, coefficient 10, spécialité 1 coefficient 16, spécialité 2 coefficient 16, philosophie coefficient 5 et grand oral coefficient 10).

Les épreuves de rattrapage du baccalauréat, que l'on appelait épreuves du 2^{ème} groupe, vont-elles disparaître ?

NON. Les élèves obtenant une note entre 8 et 10 sur 20 à la première série d'épreuves écrites terminales du bac (français, philosophie, et les deux enseignements de spécialité suivis en terminale) peuvent demander un rattrapage. Il consiste en deux épreuves orales choisies parmi les 4 écrits terminaux. Si les notes obtenues à l'oral sont supérieures aux notes initiales obtenues à l'écrit dans ces enseignements, elles s'y substituent et le jury recalcule la note globale à l'examen en tenant compte de la meilleure note dans chaque enseignement. Comme pour le baccalauréat actuel, le livret scolaire sera étudié si l'élève est proche du total de points pour l'obtention du diplôme.

Avoir des épreuves tout au long de l'année ne va-t-il pas engendrer un stress permanent pour l'élève - Y aura-t-il un bac blanc ?

L'élève va suivre sa progression épreuve après épreuve au fil des trimestres. Cela ne peut que l'inciter à s'impliquer sur la durée, éviter les périodes de relâchement et chercher à surmonter les difficultés. Il y sera encouragé par les équipes enseignantes et éducatives. Le format des épreuves est aussi raccourci avec des durées de une à deux heures au cours de l'année de première. Concernant le bac

blanc, son intérêt résidait à mettre l'élève en situation d'examen en s'entraînant à enchaîner les épreuves pendant toute une semaine. Il permettait aussi de faire un bilan à deux/trois mois du baccalauréat. Avec des épreuves terminales moins nombreuses et plus espacées (3 écrits au lieu de 9 actuellement) et une répartition des périodes d'évaluation sur les deux années de 1^{ère} et de terminale, son intérêt disparaît.

A quoi correspondra le grand oral ?

C'est une des trois épreuves finales qui se dérouleront en fin de terminale avec l'écrit de la philosophie et les écrits des deux spécialités. D'une durée de 20 minutes, il aura un coefficient 10 et comptera donc pour 10% de l'examen. Il se déroulera en deux parties : la présentation du projet, adossé à une ou deux spécialités conservée par l'élève et un échange avec le jury permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques.

THEME 4 : OPTIONS, SECTIONS ET INCOMPATIBILITES

Que sera l'option « mathématiques complémentaires » en terminale ?

Il s'agit d'une option facultative de terminale, qui s'ajoute au tronc commun et aux deux spécialités conservées. Elle correspond à 3 heures de cours et est destinée aux élèves ayant abandonné la spécialité Mathématiques en fin de Première mais ayant besoin de bases supplémentaires en mathématiques. Cela concerne les élèves ayant choisi les spécialités PC-SVT ou bien encore l'économie ou encore les sciences politiques et l'histoire-géographie. D'une manière générale, on l'accent sera mis sur la résolution de problèmes.

Le fait de suivre l'option « mathématiques complémentaires » est-il compatible avec les sections européennes ou bachibac ?

Il conviendra de s'interroger sur la possibilité d'organiser tous les cours dans la grille d'emploi du temps (36 créneaux horaires maximum) et sur la capacité de l'élève à assumer cette charge de travail. Néanmoins, il n'y a pas d'incompatibilités a priori entre les enseignements suivis en première et les options de terminale.

Y a-t-il des modifications pour la section bachibac ?

Non. Comme pour l'Euro, les particularités de la section concernent l'enseignement de tronc commun. Les élèves en bachibac doivent donc aussi choisir trois spécialités. La seule restriction est l'impossibilité de choisir LLCE Espagnol pour les élèves de Bachibac. De plus, des épreuves terminales spécifiques remplacent les épreuves communes de langues et d'histoire-géographie et la somme des coefficients de l'ensemble du baccalauréat est de 120 au lieu de 100.

Comment cela se passe-t-il pour les élèves des sections Euro ?

Comme pour les autres élèves ils choisissent trois spécialités mais auront en plus 2h à leur emploi du temps. Ils auront en plus, une épreuve orale spécifique en fin de terminale.

Peut-on associer la section Euro Espagnol avec la spécialité LLCE Espagnol ?

Oui. C'est la même chose pour la section Euro Anglais.

Est-ce qu'il faudra choisir « mathématiques expertes » si l'on a choisi la spécialité « mathématiques » ?

Non, c'est une option et son enseignement est facultatif.